

Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



CHINE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valable au moins 6 mois** après la date de fin du Visa ou de la sortie du territoire si exemption de Visa. Prévoir 3 pages vierges dont 2 face à face.
 - **Visa obligatoire** avant le départ. Nous vous recommandons de vous occuper de votre visa dans des délais confortables. (Le délai normal est d'environ 15 jours ouvrés).
 - Remplir le formulaire de demande de visa Chine <https://www.visa-chine.fr/formulaire> .
 - Prendre un rendez-vous dans un centre de visa pour la Chine, en France.
 - Prise d'empreintes indispensable pour l'ensemble des voyageurs de 14 ans à 71 ans.Visa valable 30 jours une fois remis au voyageur. Prix d'environ 126 euros pour un délai standard classique.
- Jusqu'à fin 2025, la Chine supprime l'obligation de visa pour les voyageurs titulaires de passeports ordinaires de France. Les voyageurs pourront séjourner jusqu'à 30 jours sans Visa pour des motifs de tourisme, d'affaires, des visites familiales ou des transits. Le passeport devra être valide au moins 6 mois après la sortie de Chine.**

Les étrangers sont tenus de s'enregistrer dans les 24 heures suivant leur arrivée au bureau de la police de leur zone de résidence. Les hôtels se chargent de cette formalité pour leurs clients.

Attention : le visa pour la Chine ne permet pas d'entrer directement au Tibet, dont l'accès fait l'objet d'une réglementation particulière. Les ressortissants français n'ont pas besoin de visa pour accéder à Hong Kong et Macao. En revanche, s'ils souhaitent ensuite se rendre en Chine continentale, ils doivent être préalablement munis d'un visa pour la Chine, dont la demande devra donc avoir été effectuée avant leur départ.

- **Contrat d'assistance ou d'assurance obligatoire** permettant de couvrir tous les frais médicaux (opération chirurgicale, hospitalisation ou rapatriement) auxquels les voyageurs pourraient être confrontés
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes ayant effectué un séjour préalable dans une zone d'endémie.

USAGES & TRADITION

Chaque pays a ses subtilités. Vous trouverez [ICI](#) des informations souvent implicites mais bien utiles pour voyager en toute sérénité et éviter les impairs.